



## Comité technique local des services centraux du réseau DGFIP

Il s'agit de la première réunion de l'instance issue des élections professionnelles du 4 décembre 2015. Du fait de notre liste commune, la CGC et l'Union CFTC-UNSA y siègent côte à côte pour la première fois.

Étaient présents,

- **Pierre-Emmanuel Baudoux**, élu titulaire, pour la CGC-DGFIP
- **Nicolas Saissac**, élu suppléant, pour l'union UNSA-CFTC
- **Sébastien Bedouet**, expert

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Après ces journées tragiques, on voudrait se souhaiter la bonne année 2015. On voudrait jouer la comédie du dialogue social. On voudrait s'interroger sur la trajectoire des services centraux. On voudrait évoquer le pilotage du système d'information.

Eh ! Bien, oui ! Osons ! Des centaines de milliers de nos compatriotes ont défilé au nom de la liberté d'expression. Nous allons donc la prendre.

Je commence donc mes propos en vous souhaitant avec nos collègues rassemblés autour de cette table, Messieurs le Président et le Secrétaire, une belle année 2015. J'adresse aussi mes vœux les plus chaleureux aux organisations réunies aujourd'hui.

J'en profite pour remercier le Cabinet pour l'organisation des élections professionnelles qui se sont déroulées dans les meilleures conditions matérielles. Tous, nous avons pu constater l'efficacité du travail de l'équipe dédiée. J'exprime aussi ma gratitude envers les autres organisations pour le climat démocratique dans lequel le renouvellement de nos instances s'est déroulé.

Venons-en à l'ordre du jour.

Depuis une quarantaine d'année, nous constatons un recul des missions régaliennes qui va en s'accroissant. Or, la Collectivité exprime des besoins importants en terme de justice et de sécurité. Les missions de la DGFIP sont, à ce titre, fondamentales. J'ai coutume de dire que nous sommes la jambe gauche du monopole de la violence légitime. La lutte contre le grand banditisme et le terrorisme, c'est aussi le contrôle des flux financiers qui grouillent dans les bas-fonds de l'économie souterraines. Parallèlement, la charge excessive de l'emprunt public pèse sur les frêles épaules de la classe moyenne, tandis que, pour d'autres, notre territoire a les allures d'un paradis fiscal, faute de contrôle efficace.

Globalement, nous refusons toutes suppressions d'emplois et nous demandons la création de postes supplémentaires pour lutter contre la fraude fiscale qui gangrène notre pays et améliorer le recouvrement des recettes fiscales (il manquait 14 milliards dans les caisses de l'État faute de personnels). Plutôt que de continuer à raboter sans cesse dans les économies de bout de chandelle,

essayons d'évaluer la productivité marginale de nos collègues en matière de gestion de l'argent public. Pour chaque euro grappillé en supprimant un poste à la DGFIP, combien perd-on de recettes fiscales ?

Dans ce contexte, notre organisation s'étonne des dépenses non maîtrisées pour de grands projets informatiques qui, soit ont accouché dans la douleur, soit, comme nous allons le voir maintenant, n'ont rien donné de tangible. A ce sujet, une note du Premier ministre promulguée le 20 janvier dernier<sup>1</sup>, exige des économies budgétaires substantielles, de l'ordre de 200 millions d'euros par an d'ici la fin de la législature. Par ailleurs, il est affirmé que la DISIC devra piloter les informatiques des administrations publiques comme l'entité unique du SI de l'État. Faudra-t-il partager alors nos infrastructures et nos données ? Comment se passera le dialogue de gestion entre le SSI et la DISIC pour définir les priorités ? La DGFIP aura-t-elle encore son mot à dire dans ce budget centralisé ?

## Répartition des emplois en centrale pour 2015

Les évolutions des emplois budgétaires dans nos services centraux apparaissent comme un théâtre d'ombres. Comment peut-on expliquer la baisse des effectifs des législateurs, gestion et contentieux fiscaux ? C'est une première pour la DLF dans un contexte de complexification de textes qui s'écrivent au grès des aléas de la vie politique.

L'augmentation des effectifs du contrôle fiscal masque une orientation vers le *data mining* à travers CF-VR et au dépens des métiers classiques. Pour CAP Numérique, nous espérons que la MOA professionnalisée tiendra un niveau élevé de compétence. Mais pour SI, les 11 pertes nettes sont le bosquet qui cache la forêt des coupes claires dans les budgets d'investissement.

*L'Administration rappelle que la répartition des emplois à la cible fin 2015 n'est pas opposable en commission administrative paritaire (CAP) lors de l'examen des situations individuelles. Relevons cependant l'exception de la disparition future du bureau SPiB-IC qui se traduit par la perte de l'emploi de chef de ladite structure.*

*L'organisation syndicale majoritaire quittant la séance avant la discussion, nous n'avons pas pu faire valoir nos arguments auprès de l'Administration, ni écouté les experts qu'elle avait appelés.*

### Position

La CGC et l'UNSA-CFTC appellent à une opposition unanime de la représentation syndicale.

Toutefois, compte tenu de l'absence de consensus sur l'expression du refus des suppressions d'emploi, les instances ne seront pas convoquées à nouveau pour réexaminer le sujet.

## Modification de l'arrêté portant organisation de la centrale (mission de préparation au raccordement à l'ONP)

### Questions sur les personnels

- Dans la gestion des agents, peut-on considérer que l'évolution des attributions ne modifiera pas substantiellement la composition des personnels de la Mission?
- Y aura-t-il une évolution de l'organigramme?

<sup>1</sup> Cf. <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39141>

- Quels seront les impacts sur les carrière des agents et de l'encadrement?
- Y aura-t-il des déménagements au sein de la structure?

*L'Administration constate, justement, la nécessité de rafraîchir le texte en raison du remplacement de l'opérateur national de paye (ONP) par un centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines (CISIRH) aux ambitions plus modestes<sup>2</sup>.*

*Concrètement, ces changements de nom et d'attributions n'aura aucun impact concret sur les agents et l'encadrement. Les métiers n'évoluent guère tant la perspective du rattachement effectif à l'ONP paraissait lointaine. De ce fait, les collègues conserveront leurs chaises respectives et aucun déménagement ne sera à prévoir.*

## **Questions générales**

La CGC et l'Union UNSA-CFTC avait proposer d'auditionner le chef de la mission SIRHIUS auprès de Cap-Numérique et le chef du bureau SI-1D sur la trajectoire du nouveau système d'information des ressources humaines. Nous aurions souhaiter poser ces questions.

- Concernant le raccordement de la DGFIP à SIRHIUS, quelles seront les principaux changements pour les agents ? AGORA, GAP, consorts disparaîtront-ils définitivement ? D'autres produits (décisionnels par exemple) seront-ils affecter? Comment les agents accéderont-ils à l'application ? Comment seront-ils formés et informés de la nouvelle ergonomie ? Quel sera la trajectoire de migration ? Y aura-t-il une expérimentation ? Quelles sont les difficultés particulières attendues du raccordement de la DGFIP à SIRHIUS (volumétrie, structure et chargement des données, authentification des utilisateurs &c.) ? Comment se déroule la migration des gestions de frais qui passe d'AGORA à CHORUS-DT, SIRHIUS n'intégrant pas cette fonctionnalité ?
- Quant à SIRHIUS lui-même, quel est le retour d'expériences des directions (SG, douanes) qui ont migré leur SIRH sur SIRHIUS ? Quel est le ressenti des collègues par rapport à l'ergonomie des interfaces d'utilisation et de gestion ainsi que par rapport à la fiabilité des traitements de données (carrière, congés, pointages...) ? Quels sont la technologie et le modèle d'hébergement, d'exploitation et de sécurité ? Quelles sont les principales difficultés relatives à la gestion des évolutions fonctionnelles et à l'exploitation quotidienne ? Quelles seront les principales évolutions futures fonctionnelles (extension à d'autres directions notamment) et techniques ?

*L'Administration a renvoyé nos interrogations aux instances nationales (comité technique de réseau (CTR) et groupe de travail thématique SIRHIUS).*

## **Position**

La CGC et l'UNSA-CFTC s'abstiennent pour deux raisons :

- Nous ne nous opposons pas au principe l'évolution des missions selon l'évolution de l'environnement professionnel.
- Nous protestons cependant contre la mauvaise gestion de l'ONP.

---

2 Cf. <http://www.boamp.fr/avis/pdf/14-138758>

## Questions diverses

Interpellée par les organisations syndicales, l'Administration a évoqué les points suivants.

*Un calendrier du dialogue social sera défini prochainement. On fera un retour d'expérience sur les élections professionnelles du 4 décembre 2014. La présente instance sera sans doute convoquée trois ou quatre fois par an. Courant mars ou avril, son mode de fonctionnement fera l'objet d'une discussion. Une réunion de travail portera en outre sur l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants à la même période.*

*Le tableau de veille social (TBVS) fera probablement l'objet d'une séance spécifique.*

*En réponse à la CGTC et à l'Union CFTC-UNSA sur la question des baisses de ressources des moyens informatiques, l'Administration rappelle qu'il existe déjà des mutualisations au niveau ministériel. La ré-internalisation des ressources devra pouvoir se traduire en étirement des délais de réalisation. Il est clair que la DGFIP entend conserver ses missions régaliennes.*

*Les répercussions de l'attentat du 9 janvier se sont traduites par la mise en place d'une cellule d'aide psychologique pour les résidents du Valmy. Les collègues du Montreuil-Blancqui pourront demander un soutien individuel s'ils en expriment la demande.*

*Sur le temps de travail, l'Administration rappelle que, compte tenu de notre disponibilité permanente vis-à-vis du réseau, on ne saurait instituer de pont naturel dans les services centraux. Il appartient à la hiérarchie de veiller à la répartition des congés des agents. Quant aux conséquences de l'arrêt du RER le 29 janvier dernier, ce cas de force majeure ne saurait être compensé systématiquement en heure. Le Cabinet est prêt à communiquer cette position aux différents bureaux.*

Les organisations syndicales ont fait remarquer la mauvaise volonté de certains bureaux quant à la mise en place du télétravail, y compris dans des cas où cette solution répond à une réelle difficulté pour le collègue.

*L'Administration répond que le télétravail peut être envisagé dans des situations personnelles particulières (maladie...). Les outils existent et sont mis en œuvre par RH-2C.*